

Déposé le 5 janvier 2017

Joyeuse
année 2017 à
toutes et tous

Pour 2017, une résolution d'optimisme !

L'année 2016 fut fertile en événements ; elle fut aussi tragique. Les attentats de Berlin et d'Istanbul nous le rappellent, la menace terroriste n'est pas dernière nous, en 2017 on continuera d'y faire face. Le combat contre la loi Travail au printemps, s'il a été soutenu par une très grande majorité de la population, n'a pas été victorieux. Si le pouvoir, déjà fortement affaibli, sans majorité parlementaire sur ce dossier, est sorti exsangue de ce conflit, il est évident que ce mouvement n'a pas su trouver son chemin pour obtenir le retrait de la loi.

En ce début de campagne électorale, rarement les principes de la Fonction publique ont été attaqués de manière aussi frontale. La volonté d'affaiblir les services publics est affirmée cette fois ci sans faux semblants. La FSU et ses syndicats nationaux dans leur secteur interviendront pour rappeler le rôle des services publics dans la cohésion sociale. Pour ou contre la Sécurité sociale ? Les Français-e-s sont pour. Pour ou contre les services publics ? Les Français-e-s sont pour. Pour ou contre les 35 heures et la durée légale du travail ? Parmi les salarié-e-s la réponse est largement affirmative. Personne n'est enchanté de travailler plus pour gagner moins. Très clairement, et les enquêtes d'opinion le montrent encore récemment, une large majorité de la population est attachée aux services publics au sens large, à la sécurité sociale, au droit du travail. Notre combat a des points d'appui majoritaires. Parmi nos collègues, souvent gagné-e-s par la sinistrose, sur nos lieux de travail, avec nos proches, j'invite chacun d'entre nous, syndiqué-e-s et militant-e-s, de faire preuve d'optimisme. Il ne faut rien rabattre, ne rien lâcher. Oui, un autre chemin est possible, il est même souhaité par une majorité de nos concitoyen-ne-s !

C'est pourquoi je ne vous souhaite pas, mes camarades, seulement une bonne année. J'espère bien sûr pour tous et toutes le meilleur dans la vie personnelle et professionnelle. Mais je vous souhaite surtout d'être déterminé-e-s, conscient-e-s, engagé-e-s dans tous les débats et toutes les luttes que nous aurons à mener. Pour 2017, une seule résolution, l'optimisme ! ♦ Jérôme ADELL, secrétaire départemental.

Pôle emploi et plein emploi

absence d'avenir d'une illusion.

Archétype de l'établissement public au service statistique de l'État, Pôle emploi est engagé à la fois dans la réforme territoriale des régions - une énième restructuration après la fusion de l'Unedic et l'ANPE - et dans un projet de digitalisation de grande envergure. Il en résulte des choix qui valorisent le traitement à distance de l'utilisateur, ici la personne victime du chômage, permettant de fermer des agences et d'opérer des regroupements, gains de productivité obligent.

La digitalisation aura un impact considérable et destructeur sur les métiers et le marché du travail. Sous couvert de simplification, d'automatisation, la politique du gain de productivité conduit, à Pôle emploi comme ailleurs, à s'interroger sur l'avenir du travail quand bob-emploi.fr prétend

remplacer Pôle emploi, quand les MOOC'S sont la panacée en vue de remplacer les enseignant-e-s du supérieur, quand les robots domestiques sont opérationnels pour assurer des fonctions de réceptionniste en hôtellerie ou d'encaissement dans les commerces.

Fusion des régions et digitalisation sont un effet d'aubaine pour la direction de Pôle emploi qui prépare « l'agence de demain » via son plan stratégique 2015-2020. Comment « gérer » 5 ou 6 millions de chômeurs avec 50 000 agents, dont on veut réduire le nombre et le coût, sinon par les services à distance dont il suffit de dire, avant de les déployer, qu'ils sont réclamés autant par les demandeurs d'emploi que par les entreprises ? L'État vient de débours

2,4 millions d'euros pour financer 5 start-up spécialisées dans le traitement algorithmique de l'emploi, via le matching offre/demande. Pôle emploi ne reçoit plus que le matin les chômeurs qui n'ont pas rendez-vous et les conseillers ont chacun en charge des centaines de demandeurs d'emploi, ce qui revient à dire qu'ils se consacrent dans la souffrance et l'impuissance à écoper un bateau en perdition. Plus l'emploi se raréfie, plus Pôle emploi éloigne les usagers de ses services, condamnant les exclus du numérique à devenir des exclus définitifs de l'emploi.

Dans ces conditions, si ces choix sont maintenus, les discours des gouvernements futurs sur le retour à une situation de plein emploi ne sont là que pour faire illusion. ♦

Franck MESSIDOR.

Merci

la Région Normandie !

Ça valait le coup de changer de région !

Changeons aussi de devise, adoptons maintenant un

« Souriez, vous êtes filmés ! »

Au même moment où la région Normandie et son Président, M. Morin, décident de supprimer le dispositif du Fonds social régional qui aidait pourtant de très nombreux élèves à faire face à leurs dépenses d'équipements, de demi-pension ou d'internat ou encore de transport, une enveloppe budgétaire conséquente est mise à disposition des lycées dans le but de les équiper de caméras de vidéosurveillance !

En lieu et place d'un dispositif utile à de nombreuses personnes, des caméras qui ne servent à rien pour tout le monde ! Ça c'est une belle ambition pour l'école ! Et c'est probablement avec ce genre de mesure que l'on parviendra à réduire le poids des inégalités sociales à l'école ! Bravo M. Morin ! Et surtout un grand merci, spécialement de la part de tous les élèves et leurs familles qui parvenaient à maintenir une scolarité grâce aux aides du fonds social régional, qui se consoleront je l'espère en envoyant un petit sourire tous les matins, à vos belles caméras ! ♦

Laurent ADAM.

NOUVELLE MAISON DES SYNDICATS OU EN EST-ON ?

La prochaine Maison des Syndicats est en chantier (enfin !) avec l'aménagement de trois bâtiments rue du Colonel RÉMY à La Folie Couvrechef.

En ce qui concerne les futurs locaux de la FSU — bâtiment commun partagé avec « Solidaires » — les travaux ont débuté le 28 novembre et devraient s'achever en février 2017.

Nous avons hâte d'y être et de développer, dans de bonnes conditions, la nécessaire activité fédérale. ♦

Le gouvernement a adopté des mesures de revalorisation en faveur des enseignant-e-s. Si cette revalorisation des carrières était une nécessité, elle ne peut représenter qu'une première étape.

Il était temps quand on sait que les enseignant-e-s sont non seulement parmi les plus mal payés des pays de l'OCDE mais aussi touchant un traitement inférieur à celui d'autres fonctionnaires de même catégorie dans d'autres ministères.

Un gain pour tous...

La persistance des difficultés à recruter dans un métier de plus en plus difficile et sous-rémunéré imposait des mesures rapides et on peut regretter que la revalorisation des carrières enseignantes annoncée récemment par la ministre soit étalée entre 2017 et 2020. Le dispositif prévu concerne tou-te-s les enseignant-e-s, CPE (Conseiller-e-s Principaux d'Éducation) et CO-Psy (Conseiller-e-s d'orientation psychologues) en usant de plusieurs modalités, reconstruction des grilles, augmentation du nombre de points d'indice afférents à chaque échelon, conversion d'une partie des indemnités dans le traitement indiciaire.

La conjonction de ces différents éléments va déboucher sur un gain pour ces personnels, ce que la FSU a reconnu en votant pour lors du CTM de novembre dernier. Cependant il ne peut s'agir que d'une étape, les augmentations étant loin de compenser le déclasserement salarial de ces professions.

La carrière jusqu'ici dépendante de facteurs très aléatoires, rythme d'inspection, discipline d'enseignement entre 2017 et 2020 sera plus linéaire, avec un rythme commun à tous hormis deux moments

d'accélération au 6^e et 8^e échelon. De même, chaque enseignant-e devra pouvoir faire une carrière sur deux grades, la classe normale en 24 ou 26 ans, et à partir de la 24^e année de carrière accéder à la hors classe, elle-même revalorisée d'un échelon supplémentaire. Là encore, il faut regretter que l'obsession fortement ancrée à la Fonction publique de « distinguer » certain-e-s, la culture managériale permettant de peser sur les personnels, ait conduit à entraver l'idée d'une carrière complètement linéaire dans la classe normale.

... pas suffisant pour l'attractivité de la carrière.

Quant à la classe exceptionnelle située après la hors-classe, elle répond beaucoup trop là aussi à la philosophie du « mérite », et si la FSU a fait pression pour qu'elle soit ouverte à tou-te-s les enseignants, ses modalités d'accès restent bien trop étroites.

Une brèche a donc été ouverte mais des chantiers demeurent afin d'obtenir une revalorisation des métiers de l'enseignement plus substantielle.

Reste la question sensible de l'évaluation des enseignant-e-s. Aujourd'hui, les groupes de travail sur ce sujet se sont tenus. Les syndicats nationaux (SNES, SNEP, SNUEP, SNUipp) de la FSU ont cherché à peser pour gagner une évaluation respectueuse de la professionnalité des personnels débouchant sur l'accompagnement et la formation, pour l'intérêt du service public comme pour celui des élèves. Mais des aspects négatifs demeurent (arbitraire des inspecteurs ou inspectrices toujours possibles ou chef-fe-s d'établissement) que les enseignant-e-s auront à combattre dans leurs écoles et établissements scolaires. ♦

Carole LIZÉ — Laurence GUILLOUARD.

Les services administratifs dans la tourmente de la réforme territoriale

En juillet 2015, Manuel Valls renonçait à la fusion des académies préalable à une adaptation à la reconfiguration des régions réduites à 13 au 1^{er} janvier 2016. Mais si le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'était donc plus directement concerné par cette réorganisation des services de l'État, il ne faut pas en déduire trop rapidement que le ministère est « sanctuarisé », indemne des modifications en cours dans tous les secteurs de l'État. Dès décembre 2015, un décret était publié qui instaurait pour la première fois la notion de région académique, chapotant plusieurs académies. Le recteur de Caen est recteur de région académique pour Caen et Rouen. Ses prérogatives sont limitées mais réelles. Le décret prévoit obligatoirement la création de deux services inter académiques. Pour Caen, le service de contrôle de l'enseignement supérieur est basé à Rouen et le service des affaires régionales est placé au rectorat de Caen. À ces deux services obligatoires peuvent s'en ajouter d'autres. Cela a été fait l'an passé par l'ancien recteur avec la création d'une DAFPIC (Délé-

gué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue) qui se met lentement en place. Le chef de service a un bureau à Caen et un autre à Rouen. L'organisation n'y est pas totalement arrêtée et le sera au cours de l'année 2017.

En outre, un projet de fusion des CROUS de Caen et de Rouen est discuté. La directrice du CROUS de Caen a pour mission de le mettre en œuvre. Jusqu'à présent, aucun texte ne permettait d'avoir un CROUS pour deux académies puisque chaque CROUS était rattaché à un recteur qui préside le Conseil d'administration. Depuis octobre 2016, un décret a été publié qui permet de disposer d'un CROUS inter académique. Le projet a fait l'objet d'une réunion d'information syndicale de la part du SNASUB-FSU le 2 décembre, rassemblant la moitié des personnels administratifs auxquels se sont ajoutés quelques personnels ouvriers. En un mot comme en cent : l'intérêt d'une fusion n'est pas compris si on la rapporte au service rendu à l'usager, c'est-à-dire les étudiants. Qu'y gagneront-ils ? Nul ne le sait puisque les directions des CROUS de Caen et de Rouen sont muettes sur ce point. Une pétition va circuler prochainement pour exiger l'arrêt du processus de fusion.

Comme on le voit, le ministère est bien touché par la réforme territoriale même si c'est partiel. Toutes les dispositions évoquées installent dans les esprits et dans les faits la pente dans laquelle se dirige notre administration. ♦ **François FERRETTE.**

La lutte contre les inégalités sociales à l'école passe par un renforcement des services sociaux.

Combien faudra-t-il entasser de rapports pour que l'institution scolaire comprenne enfin le poids des inégalités sociales dans la réussite des élèves, et pour qu'elle se dote d'une politique sociale ambitieuse, au service des élèves et de leurs familles ?

Pourtant, il paraît que la réforme de l'éducation prioritaire vise à donner plus à ceux qui ont moins ;

- que la réforme des collèges entend réduire les inégalités à l'école ;
- que le vivre-ensemble est une priorité de l'école ;
- que la prévention des risques psycho-sociaux des personnels est une politique majeure de l'administration...

Autant d'objectifs clairs qui devraient viser à prendre pleinement la mesure de la question sociale à l'école. Mais qui masquent en réalité son absence de prise en compte et la place périphérique qui y est consacrée : les services sociaux sont systématiquement les grands oubliés des réformes successives (éducation prioritaire, collège, refondation de l'école...).

Pourtant, les besoins sont criants, les collègues assistant-e-s sociales sont les premiers à pouvoir les mesurer, la société est de plus en plus fragmentée, les difficultés sociales auxquelles de nombreuses familles sont confrontées sont de plus en plus inextricables... L'ampleur de la tâche implique un vrai renforcement des moyens alloués aux services sociaux. Mais nous constatons malheureusement que notre institution tourne autour de ces problématiques sans jamais vouloir les affronter réellement. Oui, le travail social peut être parfois complexe à appréhender pour une institution dont ce n'est pas la finalité. Oui, il donne à voir une réalité qui n'est pas toujours facile à accepter. Oui, il a son propre rythme qui n'est pas forcément celui de l'école. Oui encore, il apporte autant de questions que des réponses, il ne porte pas un jugement mais un regard, il met en lumière des explications voire des responsabilités collectives ou sociales à des comportements individuels. Autant d'éléments parfois difficilement audibles surtout dans le climat de tensions actuel. Il serait pourtant plus que temps d'enfin prendre cette question

sociale au sérieux, ce serait une réelle avancée tant pour l'école, ses personnels, les élèves et leur famille que pour notre société.

Mais comment appréhender tout ça sans travailleurs sociaux ? Quelle perspective pour des services qui ne bénéficient toujours pas de création de postes suffisantes pour répondre aux demandes qui explosent et se complexifient ? Pour le service social des personnels qui se trouve directement mis en concurrence par notre institution par le biais d'une externalisation progressive de ses missions confiée à une mutuelle privée ? Pour les collègues du CROUS, confrontées à la précarisation des étudiants, et pour les services en faveur des élèves, aux missions qui s'alourdissent toujours « à moyens constants ».

Les élus SNUASFP-FSU en CAPA portent l'exigence de l'ouverture d'un concours depuis de nombreuses années et se heurtent toujours à la même réponse : trop cher à organiser, ça concerne trop peu de postes... et pour cause : nos services sont parmi les plus petits de l'institution ! Ce n'est pas comme ça que les choses vont s'améliorer...

Il serait impensable, alors que les constats sur la nécessité du renforcement des services sociaux de l'EN sont de plus en plus incontournables, et alors que cette fois, les vacances de postes dans tous les services existent dans notre académie, que l'administration persiste dans cette voie de la précarisation des services sociaux qui n'aidera certainement pas à remédier à la précarisation d'une partie croissante des familles et des élèves.

L'ouverture d'un concours académique, une véritable considération des services sociaux de l'éducation nationale par l'éducation nationale, des moyens réels pour les élèves et leur famille, une situation décente pour nos collègues contractuels, autant d'avancés que le SNUASFP-FSU revendique. Le SNUASFP FSU entend enfin mettre ces questions au centre des débats et faire entendre enfin la voix de ceux qu'on réduit au silence et à la désespérance pour faire à nouveau de l'école une chance pour tous. ♦ **Laurent ADAM.**

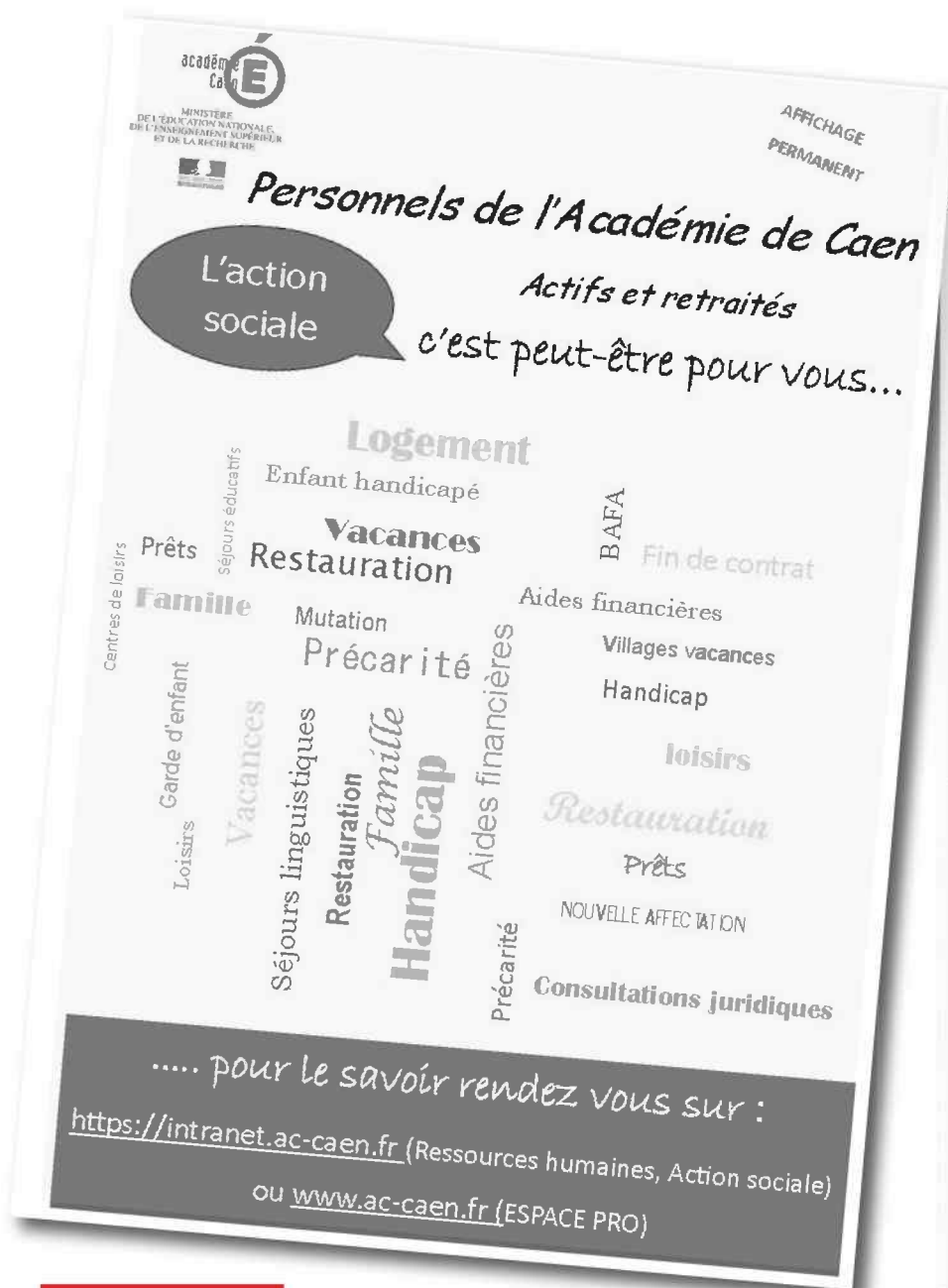
Le SNEP-FSU et le SNUipp-FSU interpellent les candidats aux présidentielles

Plus d'une trentaine d'enseignants s'étaient réunis à Houlgate pour participer à ce stage organisé par le SNEP et le SNUipp. Un premier temps était consacré à un débat avec des personnalités politiques autour du projet des « programmes alternatifs du SNEP » et sur le processus qui a conduit le SNEP à s'engager dans cette aventure. Puis les stagiaires ont travaillé sur les fiches des activités physiques, sportives et artistiques de leur choix. La deuxième journée du stage abordait la thématique des programmes d'EPS de l'école primaire au collège à partir d'expériences pédagogiques innovantes concrètes, pour se terminer par un retoiletage de la notion d'interdisciplinarité.

Les politiques ne s'y sont pas trompés en période de campagne présidentielle, ainsi des représentants du PCF, du PS, du parti de Gauche et de « Debout la France » avaient répondu à l'invitation que le SNEP avait faite à l'ensemble des organisations politiques hormis le FN. Suite aux débats du matin, Benoit Hamon, ancien

ministre de l'Éducation nationale en meeting à Hérouville Saint Clair, s'est proposé de venir rencontrer les stagiaires. Cela a été l'occasion de l'interpeller sur le sort réservé à l'EPS. L'objet de ce stage était de réaliser un état des lieux de cet enseignement de l'EPS obligatoire de l'école à l'université, alors que la réforme des rythmes dans le premier degré, l'exclusion de l'EPS du DNB (Diplôme national du Brevet) et les nouveaux programmes en collège l'affaiblissent. L'enjeu est de taille. L'actualisation du projet de la FSU pour une école émancipatrice prendra en compte cette réalité pour y faire face.

Les travaux du stage et nos revendications seront remontées aux différents représentants des partis politiques présents, pour qu'une note d'EPS, sur ses contenus propres, soit réintroduite dès la cession de 2017 au DNB, que les programmes de la discipline soient réécrits pour plus d'ambition pour les élèves ! Le travail engagé sera poursuivi pour aboutir à la mise en place de stages pédagogiques, conjoints SNEP-SNUipp, à destination des professeur-e-s des écoles. ♦ **Sébastien BEORCHIA.**



ACTION SOCIALE

Les personnels de l'Éducation nationale y ont droit.

En fonction de critères de recevabilité et de barèmes, les personnels de l'E.N. (titulaires, précaires et retraité-e-s) des établissements scolaires et services de l'académie de CAEN peuvent avoir accès à différentes aides financières; les actions proposées figurent sur l'affiche ci-contre qui doit être apposée sur tous les lieux de travail.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos représentantes FSU à la Commission académique d'action sociale.

Pour le Calvados :

Martine LARGET

larget.martine@wanadoo.fr

Anne GUILLOTIN

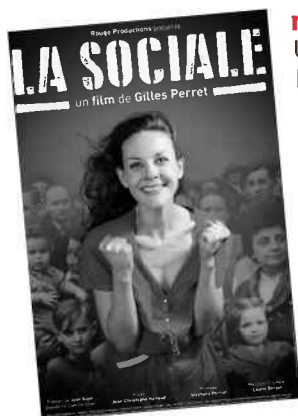
anne.guillotin@ac-caen.fr

Prune LARQUEMIN

prune.larquemin@ac-caen.fr

À

l'initiative des retraité-e-s de la FSU et de la CGT du Calvados



La Sociale, Vive la sécu, le nouveau film de Gilles Perret projeté au cinéma LUX le 15 novembre

Un film qui fait du bien, nous apprend beaucoup et nous conforte dans notre engagement militant. Il nous fait (re) découvrir le véritable rôle d'Ambroise CROIZAT dans l'élaboration de cette grande Sécurité sociale à défendre plus que jamais aujourd'hui !

Ce film documentaire est d'une très grande force, dans la lignée des précédents. au travers des yeux de Jolfred Fregonara, 96 ans, acteur de la mise en place de la Sécurité sociale en 1946 et de Michel Étiévent, écrivain qui œuvre à faire connaître le rôle décisif d'Ambroise Croizat, c'est toute l'épopée de l'instauration de la Sécurité sociale qui est expliquée. Le film nous transporte dans les luttes populaires et les avancées sociales qu'elles ont permises. Parmi elles, probablement la plus importante : la Sécurité sociale. Avec la « Sécu » un vieux rêve émanant des salarié-es à vouloir vivre sans l'angoisse du lendemain voyait enfin le jour. En moins de huit mois, dans un pays ruiné, 138 caisses sont édifiées. Jolfred Fregonara se souvient : « On ne s' imagine pas ce qu'a pu être ce fabuleux moment de la construction. Commençait une nouvelle ère de dignité. Nous montions les caisses dans un enthousiasme

incroyable parce que nous savions que nous allions, pour la première fois, pouvoir nous soigner et jouir du repos de la retraite et tout cela à travers une institution que nous allions gérer nous-mêmes. » ♦



Relaxe

Le secrétaire général de l'Union Locale CGT de Caen est convoqué le 17 janvier au tribunal de Caen.

Il est poursuivi pour « outrages » car l'UL CGT de Caen a osé mettre en cause la responsabilité du Directeur de la Sécurité publique lors d'une manifestation contre la loi travail.

À l'audience du 23 novembre 2016, l'accusation d'outrage a été renvoyée car non recevable.

Maintenant les pouvoirs publics tentent de requalifier les faits pour tenter d'obtenir une condamnation.

Comment peut-on s'acharner à ce point pour criminaliser l'activité syndicale ?

L'intersyndicale exige la relaxe du militant syndical.

L'intersyndicale exige l'arrêt des procédures envers toutes les personnes poursuivies pour leurs activités syndicales.

L'intersyndicale invite les syndiqué-e-s, les élu-e-s et man- daté-e-s, les salarié-e-s à être présent-e-s sur la matinée du 17 janvier 2017.

L'intersyndicale demande aux directions syndicales de faire de cette journée, un jour sans instance, avec des appels à la grève pour permettre à toutes et tous d'être présents.

Ensemble, refusons la criminalisation de l'activité syndicale. Le gouvernement veut nous museler, montrons-lui que notre solidarité reste sans faille. ♦

Fête de la FSU

La traditionnelle fête de la FSU s'est tenue, pour une fois, en octobre et dans la salle des fêtes de PUTOT EN BESSIN. Ces quelques changements n'ont en rien altéré la bonne humeur et les convictions militantes des participant-e-s, le tout egayé par un très bon chili con carne !

Ce fût l'occasion de remerciements appuyés aux différents secrétaires départementaux du SNUipp et de la FSU successifs et presque tous réunis pour cette soirée ! ♦



Les secrétaires départementaux de la FSU — Il manque Didier DÉLÉPINE



Les secrétaires départementaux du SNUipp

